Genève, le 10 mai 2012

|  |  |
| --- | --- |
| **Bureau de la normalisation des télécommunications** |  |
|  |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.:  Tél.: Fax: E-mail: | **Circulaire TSB 281**  FG-DR&NRR/HO  +41 22 730 6356 +41 22 730 5853 [tsbfgdrnrr@itu.int](mailto:tsbfgdrnrr@itu.int) | * Aux administrations des Etats Membres de l'Union; * Aux Membres du Secteur UIT-T; * Aux Associés de l'UIT-T; * Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-T |
|  |  | **Copie:**  - Aux Présidents et Vice-Présidents de toutes les Commissions d'études de l'UIT-T;  - Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;  - Au Directeur du Bureau des radiocommunications |

|  |  |
| --- | --- |
| Objet: | **Création d'un nouveau Groupe spécialisé sur les systèmes de secours en cas  de catastrophe, la résilience des réseaux et leur retour à la normale  (Groupe FG-DR&NRR); Première réunion du Groupe FG-DR&NRR,  Genève (Suisse), 25-27 juin 2012** |

Madame, Monsieur,

1 J'ai l'honneur de vous annoncer la création du Groupe spécialisé de l'UIT‑T sur les systèmes de secours en cas de catastrophe, la résilience des réseaux et leur retour à la normale (Groupe FG‑DR&NRR), suite à l'accord donné par le GCNT de l'UIT-T à la réunion qu'il a tenue à Genève du 10 au 13 janvier 2012.

2 Ce Groupe spécialisé sera chargé:

• d'identifier les besoins en matière de secours en cas de catastrophe et de résilience des réseaux et de sensibiliser l'UIT‑T et les communautés de normalisation à ces besoins;

• d'identifier les normes en vigueur et les travaux existants qui ont trait aux besoins mentionnés ci-dessus;

• d'identifier les normes supplémentaires qu'il faudra éventuellement élaborer et d'identifier les tâches qui devront être confiées aux différentes Commissions d'études de l'UIT‑T et les actions connexes;

• d'encourager la collaboration entre les Commissions d'études de l'UIT‑T, en particulier les CE 2, 5, 13, 15 et 17, l'UIT-R, l'UIT-D et les organisations et communautés concernées, y compris le Groupe de coordination des partenariats de normalisation des télécommunications pour les opérations de secours en cas de catastrophe (PCP/TDR).

Le Groupe spécialisé collaborera avec les communautés concernées dans le monde entier (par exemple instituts de recherche, forums, établissements universitaires) ainsi que d'autres organisations de normalisation et consortiums.

3 Le Groupe spécialisé travaillera conformément aux procédures exposées dans la Recommandation UIT-T A.7 et sera rattaché au GCNT de l'UIT‑T. Le mandat du Groupe FG‑DR&NRR est présenté dans l'**Annexe 1**. M. Noriyuki Araki (NTT, Japon) présidera ce Groupe spécialisé avec le soutien des Vice‑Présidents, M. Ramesh K. Siddhartha (Inde), M. Takashi Egawa (NEC, Japon) et M. Leo Lehmann (Suisse). Je suis fermement convaincu qu'avec la création de ce Groupe spécialisé, l'UIT-T répondra aux attentes de ses membres et fera la preuve de sa capacité à traiter de questions qui doivent être examinées d'urgence.

4 Le Groupe FG-DR&NRR est ouvert aux Etats Membres, Membres de Secteur et Associés de l'UIT et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT. Il est également ouvert à tout particulier ressortissant d'un pays membre de l'UIT et qui souhaite contribuer à ses travaux, par exemple à des particuliers qui sont aussi membres ou représentants d'organisations de normalisation intéressées.

5 La première réunion du Groupe FG-DR&NRR doit avoir lieu au siège de l'UIT à Genève (Suisse) **du 25 au 27 (matin) juin 2012 inclus**. Un atelier sera organisé le 25 juin 2012 parallèlement à cette réunion du Groupe spécialisé. Il apparaîtra sous peu dans la liste figurant à l'adresse <http://itu.int/ITU-T/worksem/index.html> et les détails seront disponibles sur la page web de cet atelier.

6 Il sera possible de participer à distance à la réunion. Pour plus d'informations sur la participation à distance, on pourra se reporter à la page web du Groupe spécialisé à l'adresse:   
<http://itu.int/en/ITU-T/focusgroups/drnrr/>.

7 La liste des points à examiner au cours de la réunion sera affichée sur la page web du Groupe spécialisé: <http://itu.int/en/ITU-T/focusgroups/drnrr/>. Des informations concernant la réunion, un projet d'ordre du jour ainsi que les contributions reçues seront aussi affichés sur la page web du Groupe spécialisé.

La réunion s'ouvrira à 9 h 30 le 25 juin 2012. L'enregistrement des participants débutera à 8 h 30 à l'entrée du bâtiment Montbrillant. Les précisions relatives à la salle de réunion seront affichées sur les écrans placés aux entrées du siège de l'UIT. Aucun droit d'inscription n'est demandé pour la participation à cette réunion.

Les débats se dérouleront en anglais uniquement.

Les documents de cette réunion seront accessibles au public. Pour la préparation des documents, nous vous prions de bien vouloir utiliser le gabarit de base disponible sur la page web du Groupe spécialisé. Les participants à la réunion du Groupe FG-DR&NRR doivent soumettre leurs contributions en version électronique au TSB et les envoyer par courrier électronique à l'adresse [tsbfgdrnrr@itu.int](mailto:tsbfgdrnrr@itu.int).

En accord avec l'équipe de direction du Groupe spécialisé, le délai pour la soumission des contributions à cette première réunion a été fixé au **18 juin 2012**. Veuillez noter qu'il s'agira d'une réunion sans documents papier.

8 Des équipements de réseau local sans fil sont à la disposition des délégués dans les principaux espaces de conférence de l'UIT et dans le bâtiment du CICG (Centre international de conférences de Genève). L'accès au réseau câblé continue d'être disponible dans le bâtiment Montbrillant de l'UIT. Vous trouverez de plus amples renseignements sur le site web de l'UIT-T (<http://www.itu.int/ITU-T/edh/faqs-support.html>).

9 Pour faciliter vos démarches, vous trouverez un formulaire de confirmation d'hôtel à l'**Annexe** **2** (voir <http://www.itu.int/travel/> pour la liste des hôtels).

10 Afin de permettre au TSB de prendre les dispositions nécessaires concernant l'organisation de la réunion du Groupe spécialisé, je vous saurais gré de bien vouloir vous inscrire au moyen du formulaire en ligne (<http://itu.int/en/ITU-T/focusgroups/drnrr/>) dès que possible, et **au plus tard le 11 juin 2012**. **Veuillez noter que la préinscription des participants à la réunion se fait exclusivement *en ligne*.** Veuillez consulter régulièrement la page web du Groupe FG-DR&NRR <http://itu.int/en/ITU-T/focusgroups/drnrr/> pour les mises à jour concernant la planification de la réunion.

11 Nous vous rappelons que, pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour, quelle qu'en soit la durée, sur le territoire de la Suisse sont soumis à l'obtention d'un visa. **Ce visa doit être demandé au moins quatre (4) semaines avant le début de la réunion** et obtenu auprès de la représentation de la Suisse (ambassade ou consulat) dans votre pays ou, à défaut, dans le pays le plus proche de votre pays de départ.

En cas de problème pour des **Etats Membres**, **Membres de Secteur** ou **Associés de l'UIT** ou des **établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT**, et sur demande officielle de leur part au TSB, l'Union peut intervenir auprès des autorités suisses compétentes pour faciliter l'émission du visa mais uniquement pendant la période de quatre semaines susmentionnée. Cette demande se fait par lettre officielle de l'administration ou de l'entité que vous représentez. Cette lettre doit préciser le nom et les fonctions, la date de naissance, le numéro ainsi que la date de délivrance et d'expiration du passeport de la (des) personne(s) pour laquelle (lesquelles) le (les) visa(s) est (sont) demandé(s), et être accompagnée d'une copie de la notification de confirmation d'inscription approuvée pour la réunion en question de l'UIT-T. Elle doit être envoyée au TSB, avec la mention "**demande de visa**", par télécopie (N°: +41 22 730 5853) ou par courrier électronique ([tsbreg@itu.int](mailto:tsbreg@itu.int)). **Veuillez également noter que l'UIT peut prêter assistance uniquement aux représentants des Etats Membres de l'UIT, des Membres de Secteur de l'UIT, des Associés de l'UIT ou des établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT.**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Malcolm Johnson  
Directeur du Bureau de la   
normalisation des télécommunications

**Annexes:** 2

ANNEXE 1

(de la Circulaire TSB 281)

Mandat du Groupe spécialisé de l'UIT-T sur les systèmes de secours en cas de catastrophe,  
la résilience des réseaux et leur retour à la normale (Groupe FG-DR&NRR)

# 1 Domaine de compétence

Le Groupe spécialisé, créé conformément à la Recommandation UIT-T A.7, dirige les travaux relatifs aux systèmes/applications de secours en cas de catastrophe, à la résilience des réseaux et à leur retour à la normale, en vue:

• d'identifier les besoins en matière de secours en cas de catastrophe et de résilience des réseaux et de sensibiliser l'UIT‑T et les communautés de normalisation à ces besoins;

• d'identifier les normes en vigueur et les travaux existants qui ont trait aux besoins mentionnés ci-dessus;

• d'identifier les normes supplémentaires qu'il faudra éventuellement élaborer et d'identifier les tâches qui devront être confiées aux différentes Commissions d'études de l'UIT‑T et les actions connexes;

• d'encourager la collaboration entre les Commissions d'études de l'UIT‑T, en particulier les CE 2, 5, 13, 15 et 17, l'UIT-R, l'UIT-D et les organisations et communautés concernées, y compris le Groupe de coordination des partenariats de normalisation des télécommunications pour les opérations de secours en cas de catastrophe (PCP/TDR).

Le Groupe spécialisé collaborera avec les communautés concernées dans le monde entier (par exemple instituts de recherche, forums, établissements universitaires) ainsi que d'autres organisations de normalisation et consortiums.

# 2 Justification

Conformément au communiqué contenant des recommandations émanant de la réunion d'octobre 2011 du Groupe des Directeurs techniques, il a été demandé à l'UIT‑T de procéder d'urgence à des études en vue de l'élaboration de normes concernant les systèmes de secours en cas de catastrophe pour les particuliers et un guide des secours en cas de catastrophe et de créer un Groupe spécialisé afin que les travaux progressent sur ce sujet essentiel, ainsi que sur le retour à la normale et la résilience des infrastructures de réseau.

De fait, des événements récents ont souligné la nécessité de disposer de normes dans ces domaines.

La CE 2 de l'UIT‑T mène des activités sur les télécommunications pour les opérations de secours en cas de catastrophe/l'alerte avancée en tant que Commission d'études directrice. Certaines activités portent sur les traitements spéciaux principalement pour le RTPC et les autres systèmes téléphoniques en période de crise entraînant une demande accrue de télécommunications lorsque l'utilisation du service téléphonique international peut être restreinte en raison de dégâts, d'une capacité réduite, d'encombrements ou de dérangements. En période de crise, un traitement préférentiel doit être accordé aux utilisateurs IEPS (plan international de priorité en période de crise) des télécommunications publiques. Par ailleurs, la CE 2 de l'UIT‑T définit actuellement les spécifications d'un service de diffusion d'alertes mobiles terrestres à des fins civiques, ainsi que les lignes directrices relatives au choix d'identificateurs de message pour ce service.

La CE 5 de l'UIT‑T travaille à l'élaboration d'un guide sur les moyens d'améliorer la résilience des réseaux en cas de catastrophe.

La CE 13 de l'UIT‑T étudie un cadre de mise en œuvre pour la fourniture de télécommunications d'urgence dans les réseaux de prochaine génération (y compris dans les environnements de réseaux ubiquitaires) (Question 5/13). Les Recommandations UIT-T Y.2205 (Réseaux de prochaine génération – Télécommunications d'urgence – Considérations techniques) et Y.1271 (Cadres généraux applicables aux spécifications et aux capacités de réseau pour la prise en charge des télécommunications d'urgence sur les réseaux à commutation de circuits et à commutation par paquets en cours d'évolution) ont été élaborées.

La CE 15 de l'UIT‑T mène des activités sur la résilience des réseaux et leur retour à la normale, par exemple la protection et le rétablissement des réseaux (notamment au titre des Questions 2/15, 9/15 et 17/15).

La CE 17 de l'UIT‑T a approuvé la Recommandation UIT-T X.1303 sur le protocole d'alerte commun (CAP), qui offre un format simple mais général (qui peut être codé en ASN.1 ou en XML) pour échanger, sur tout type de réseau, des alertes d'urgence pour tous les risques et des mises en garde du public.

Toutefois, on estime que deux sujets importants n'ont peut-être pas été traités: 1) secours en cas de catastrophe pour les particuliers (pour que les victimes puissent informer leurs proches, amis ou employeurs des dégâts); et 2) guide des secours en cas de catastrophe (pour communiquer aux victimes les plans d'évacuation vers des abris, des foyers d'accueil, etc.).

De plus, on a estimé que les questions de la résilience des réseaux et du rétablissement des infrastructures après une catastrophe étaient importantes et qu'il était nécessaire d'identifier l'ensemble des besoins et des questions de normalisation dans ces domaines (qui peuvent déborder du cadre des travaux actuels).

De fait, une catastrophe peut causer des dégâts à grande échelle à un réseau de télécommunication, de sorte que de nouvelles méthodes et/ou une nouvelle architecture de réseau pourraient être nécessaires pour améliorer la résilience des réseaux et leur capacité de rétablissement et ainsi mieux faire face aux catastrophes. Suivant les types de catastrophes, les solutions nécessaires pourront être différentes (par exemple réseaux ad hoc, réseaux tolérant un certain temps de transmission).

La coordination et la collaboration avec l'UIT‑R sont importantes pour l'étude des systèmes de secours en cas de catastrophe utilisant des communications radioélectriques et la collaboration avec l'UIT-D est importante, compte tenu des programmes de l'UIT-D relatifs aux secours en cas de catastrophe.

# 3 Objectif du Groupe spécialisé

L'objectif du Groupe spécialisé est de recueillir et de réunir des informations et des principes propres à faciliter les travaux sur:

• les systèmes et/ou applications de secours en cas de catastrophe du point de vue des télécommunications/TIC; et

• l'amélioration de la résilience des réseaux et de leur capacité de rétablissement afin de mieux faire face aux catastrophes.

# 4 Relations à l'intérieur et à l'extérieur de l'UIT‑T

Le Groupe spécialisé travaillera en étroite collaboration avec toutes les Commissions d'études concernées de l'UIT-T, par exemple sur la coordination de leurs programmes de travail respectifs afin d'éviter toute redondance ou tout chevauchement des tâches, et sur la coordination des séminaires et des ateliers, conformément à la Recommandation UIT-T A.31.

Le Groupe spécialisé devrait aussi coopérer et coordonner ses travaux avec les autres Secteurs de l'UIT (UIT‑R, UIT‑D) et avec les autres organismes concernés à l'extérieur de l'UIT‑T (universités, instituts de recherche, organisations de normalisation, forums/consortiums, régulateurs, décideurs), conformément à la Recommandation UIT-T A.7.

# 5 Tâches spécifiques et résultats attendus

Les principaux domaines d'activité du Groupe spécialisé sont les suivants:

• assurer une liaison avec d'autres groupes, en particulier les Commissions d'études de l'UIT‑T, pour identifier les travaux en cours et les domaines potentiels dans lesquels des travaux complémentaires pourraient être requis;

• examiner des sujets précis tels que: 1) systèmes et/ou applications de secours en cas de catastrophe pour les particuliers (pour que les victimes puissent informer leurs proches, amis ou employeurs des dégâts); 2) guide des secours en cas de catastrophe (pour communiquer aux victimes les plans d'évacuation vers des abris, des foyers d'accueil, etc.); 3) notification des catastrophes; 4) traitement spécial pour les communications d'urgence; 5) alimentation électrique en cas de catastrophe (par exemple pour les stations de base mobiles ou d'autres équipements de réseau);

• identifier les méthodes et/ou les aspects relatifs à l'architecture des réseaux permettant d'améliorer la résilience des réseaux et leur capacité de rétablissement afin de mieux faire face aux catastrophes.

Pour mener ses travaux dans les domaines ci-dessus et fournir des résultats appropriés, le Groupe spécialisé effectuera les tâches suivantes relevant de son domaine de compétence:

• élaborer et tenir à jour une liste évolutive des organismes de normalisation, forums et consortiums s'occupant d'aspects relatifs aux télécommunications/TIC, y compris des informations concernant leurs activités et documents;

• rassembler de nouvelles idées pertinentes et recenser des sujets d'étude potentiels;

• identifier différents types de catastrophes et élaborer des cas d'utilisation de services et des modèles de référence pour les télécommunications/TIC, en prenant en considération à la fois les solutions techniques et les bonnes pratiques de gestion;

• établir et tenir à jour une terminologie et une taxinomie;

• analyser les fonctions et capacités requises dans les réseaux de communication (qualité de service/qualité d'expérience, sécurité, fiabilité, etc.);

• analyser les domaines dans lesquels des normes pour les réseaux de communication sont nécessaires;

• élaborer une feuille de route qui servira de guide pour l'élaboration de Recommandations UIT‑T pertinentes.

# 6 Rattachement

Le Groupe spécialisé est rattaché au GCNT.

# 7 Equipe de direction

Voir le § 2.3 de la Recommandation UIT-T A.7.

# 8 Participation

Voir le § 3 de la Recommandation UIT-T A.7. Une liste des participants sera tenue à jour pour référence et transmise au GCNT.

# 9 Appui administratif

Voir le § 5 de la Recommandation UIT-T A.7.

# 10 Aspects financiers généraux du Groupe spécialisé

Voir les § 4 et 10.2 de la Recommandation UIT-T A.7.

# 11 Réunions

La fréquence et le lieu des réunions seront fixés par le Groupe spécialisé et le calendrier général des réunions sera annoncé dès que possible. Dans toute la mesure possible, le Groupe utilisera les outils de collaboration à distance et tiendra ses réunions en parallèle avec les réunions existantes (commissions d'études, activités de recherche, etc.). Les réunions seront annoncées par voie électronique (courrier électronique, site web, etc.) au moins quatre semaines à l'avance.

# 12 Contributions techniques

Les contributions doivent être soumises au moins dix jours calendaires avant l'ouverture de la réunion, sauf si le Groupe spécialisé en décide autrement.

# 13 Langue de travail

La langue de travail est l'anglais.

# 14 Approbation des résultats

Les résultats doivent être approuvés par consensus.

# 15 Lignes directrices de travail

Les méthodes de travail suivent celles des réunions des Groupes du Rapporteur. Aucune ligne directrice de travail supplémentaire n'est définie.

# 16 Rapports d'activité

Voir le § 11 de la Recommandation UIT-T A.7.

# 17 Annonce de la création du Groupe spécialisé

La création du Groupe spécialisé sera annoncée par le GCNT dans des publications de l'UIT et par d'autres moyens, en particulier la communication avec les autres organisations et/ou experts concernés, dans des revues techniques et sur le web.

# 18 Echéances et durée des activités du Groupe spécialisé

La durée des activités du Groupe spécialisé est telle que spécifiée au § 2.2 de la Recommandation UIT‑T A.7.

Le calendrier proposé comprend les échéances suivantes:

• tenue de la première réunion du Groupe spécialisé (mi-2012);

• présentation des résultats attendus tels qu'identifiés au § 5 à la réunion du GCNT qui aura lieu du 4 au 7 juin 2013.

# 19 Politique en matière de brevets

Voir le § 9 de la Recommandation UIT-T A.7.

ANNEX 2  
(To TSB Circular 281)

|  |
| --- |
| *This confirmation form* ***should be sent direct to the hotel*** *of your choice* |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **INTERNATIONAL TELECOMMUNICATION UNION** |  |

**TELECOMMUNICATION STANDARDIZATION SECTOR**

*Focus Group DR&NRR ----------------------------- from ------------------------- to -----------------------*

*Confirmation of the reservation made on (date) ------------------------- with (hotel) -------------------------------*

***at the ITU preferential tariff***

*------------ single/double room(s)*

*arriving on (date) --------------------------- at (time) ------------- departing on (date) -------------------------------*

***GENEVA TRANSPORT CARD:*** *Hotels and residences in the canton of Geneva now provide a free "Geneva Transport Card" valid for the duration of the stay. This card will give you free access to Geneva public transport, including buses, trams, boats and trains as far as Versoix and the airport.*

*Family name* -----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

*First name*  ----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

*Address*  ------------------------------------------------------------------------ *Tel: -----------------------------*

*----------------------------------------------------------------------------------------- Fax: -----------------------------*

*----------------------------------------------------------------------------------------- E-mail:* ----------------------------

*Credit card to guarantee this reservation*: AX/VISA/DINERS/EC (*or* *other) ---------------------------------*

*No.* -------------------------------------------------------- v*alid until* ------------------------------------------------

*Date* ------------------------------------------------------ *Signature*  -------------------------------------------------

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_